

Procès-verbal des délibérations du conseil

de la municipalité de Saint-André



Province de Québec  
Municipalité de Saint-André  
MRC de Kamouraska

***Le 8 septembre 2015***

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 8 septembre 2015, de 19h30 à 21h 34 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :	Monsieur	Alain Parent, conseiller
	Monsieur	Frédéric Cyr, conseiller
	Madame	Francine Côté, conseillère
	Monsieur	Dale Martin, conseiller
	Madame	Suzanne Bossé, conseillère
	Monsieur	Gervais Darisse, maire

Est absente :	Madame	Charlyne Cayer, conseillère
---------------	--------	-----------------------------

Le quorum est atteint.

***1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance***

Le maire M. Gervais Darisse préside la séance et souhaite la bienvenue aux contribuables et aux conseillers. Madame Guylaine Caron fait fonction de secrétaire de la réunion.

***2. Lecture et adoption de l'ordre du jour***

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour.  
Il est proposé par Mme Suzanne Bossé  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour

***3. Suivi et adoption du procès-verbal du 6 juillet 2015***

2015.09. 3.144.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 3 août 2015.

***4. Adoption des comptes***

2015.09.4.145.

RÉSOLUTION

ATTENDU la lecture de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent  
et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

**VOIR LISTE 2015-08-31 pour un montant total de 60667.78\$**

**5. Demande de soumission pour le déneigement des rangs**

2015.09.5.146.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le contrat de déneigement pour les rangs de la municipalité est échu;

Il est proposé par M. Dale Martin  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour un contrat de 2 ans ;

La réception et l'ouverture des soumissions se feront le 24 septembre 2015 à 13h30 ;

Le conseil municipal mandate la directrice générale pour former le comité de sélection analysant la conformité des soumissions conformément à sa Politique de gestion contractuelle.

**6. Adoption du Bilan de l'eau 2014**

2015.09.6.147.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la directrice générale par intérim a déposé au conseil le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014, tel qu'exigé par la stratégie de l'économie de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte le rapport financier annuel sur la gestion de l'eau potable 2014

**7. Place aux jeunes: Accueil du groupe le 17 octobre 2015**

2015.09.7.148.

RÉSOLUTION

ATTENDU que Projektion 16-35 prévoit venir à Saint-André présenter la municipalité et son organisation sociale à une quinzaine de jeunes de l'extérieur le samedi 17 octobre 2015 prochain et qu'un repas est prévu;

Procès-verbal des délibérations du conseil

de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que c'est une occasion de faire connaître les attraits de Saint-André à ces jeunes qui cherchent à s'établir dans le Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité accepte de recevoir la caravane de Place aux jeunes et supporte le coût du souper au montant d'environ 200 \$.

**8. Fin d'activité d'été aux terrains de jeux**

2015.09.8.149.

RÉSOLUTION

ATTENDU que les activités aux terrains de jeux sont terminés au 14 août 2015;

ATTENDU que les parents de jeunes et que les enfants sont particulièrement satisfaits des activités proposées cette été et de l'ensemble de l'organisation;

ATTENDU que 35 jeunes de Saint-André et de d'autres municipalités ont été inscrits aux activités;

ATTENDU que l'organisation de telles activités pour les jeunes s'inscrit dans la volonté du conseil d'offrir le plus de services possibles à la collectivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers

- Que le conseil municipal félicite les membres du comité de loisirs et les deux animatrices pour leurs activités 2015.

**9. Soirée reconnaissance de bénévoles engagés en loisirs municipaux**

2015.09.9.150.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la MRC de Kamouraska, le Centre local de Kamouraska (CLD), le Centre intégré de Santé et services sociaux, installations de Kamouraska reconnaissent l'importance de souligner l'implication des bénévoles en loisirs municipaux (culture, sport et secteur communautaire);

ATTENDU que la 7ième édition se tiendra à St-Pascal au Centre communautaire Robert Côté le jeudi 8 octobre prochain;

ATTENDU qu'elle cherche également à reconnaître collectivement l'importance de l'implication bénévole mettant en avant ces préoccupations et l'apport que cela apporte à l'ensemble des communautés;

ATTENDU que des bénévoles sont à la base de la plupart des activités de loisirs de Saint-André;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin et résolu à l'unanimité des conseillers

- De désigner Danny Beaugard, Charlyne Cayer, Marie-Ève Morin, Lucie Desjardins, Josiane Sirois et Karine Lapointe pour représenter la municipalité de Saint-André.

### **10. *Projet Réfugium, Vrille art mobile***

2015.09.10.151.

#### **RÉSOLUTION**

ATTENDU que Vrille art mobile, organisme culturel du Kamouraska a ciblé trois municipalités dont celle de Saint-André pour la présentation de Réfugium, un événement d'art mobile;

ATTENDU que ce projet pourrait se réaliser une soirée d'août 2016 dans un lieu public de St-André et inviter la population et les artistes à réfléchir sur l'idée du refuge dans ses dimensions temporaires et précaires;

ATTENDU que l'engagement financier municipal serait relativement limité, soit 1500 \$ environ au total et 300-500 \$ en déboursés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers

De confirmer à Vrille art mobile que la municipalité est intéressée à voir ce projet se réaliser à Saint-André en 2016.

### **11. *Remplacement de la toiture du réservoir d'eau potable***

2015.09.11.152.

#### **RÉSOLUTION**

ATTENDU que la toiture du réservoir d'eau potable doit être remplacée;

ATTENDU que la municipalité peut réaliser en régie ces travaux et qu'une soumission établissant le coût des matériaux nécessaire pour un recouvrement en tôle émaillée a été demandée à différents fournisseurs, le plus bas étant Magasin Marcel Thériault inc, au montant de 2,325 \$ taxes incluses;

ATTENDU que la municipalité dispose d'un fonds réservé « *Eau potable* » adéquat pour réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin et résolu à l'unanimité des conseillers

- D'autoriser la municipalité à réaliser ces travaux en régie, à acheter les matériaux nécessaires au Magasin Marcel Thériault de Saint-Alexandre au montant de 2,325 \$ taxes incluses;
- À financer ces travaux à même le fond réservé « *eau potable* ».

### **12. *Mandat concernant la bibliothèque municipale***

2015.09.12.153.

### RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité désire relocaliser la bibliothèque dans d'autres locaux de l'école Les Pèlerins, propriété de la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup;

ATTENDU que le projet préparé a fait l'objet d'une évaluation de besoins, de coûts en collaboration avec les principaux partenaires dont le Comité biblio;

ATTENDU que ce projet remplit les conditions pour être financé par le programme Taxes d'essence, contribution Québec (TECQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Saint-André demande à la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup :

- De mandater le Service des ressources matérielles à procéder à la préparation des plans et devis en conformité avec les esquisses préliminaires déposées en juin 2015 avec l'objectif de réaliser les travaux en été 2016;
- De mettre en place un comité conjoint municipalité/Commission scolaire afin que celui-ci puisse intervenir tout au long du processus;
- Que la municipalité puisse, au terme de ce processus, donner son accord à l'étape « appel d'offre » et à l'étape « signature du contrat de travaux ».

### **13. Nomination d'une personne responsable du Plan d'actions MADA**

2015.09.13.154.

### RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a adopté en juin dernier un politique et un plan d'actions à réaliser;

ATTENDU qu'il est nécessaire de désigner un élu responsable de la mise en place du Plan d'actions aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers

De désigner Charlyne Cayer responsable du plan d'action MADA.

### **14. Dépôt d'une demande au programme « reboiser les communautés »**

2015.09.14.155.

### RÉSOLUTION

ATTENDU que « Arbre-Évolution » est une organisation socio-environnementale qui, par l'entremise de ses différents services, cherche à faire évoluer les activités de l'être humain avec l'arbre, la forêt et l'environnement;

ATTENDU que le programme « *Reboiser les communautés* » permet à celle-ci de contribuer à améliorer les milieux de vie et que la contribution de la municipalité se limite à mobiliser des bénévoles pour planter les arbres dans les milieux identifiés par celle-ci;

Il est proposé par Mme Suzanne Bossé

Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le conseil municipal

- autorise le dépôt d'une demande d'arbres pour la plantation au printemps 2016 dans les sites suivants : points d'eau, Halte 51, étangs aérés;
- Informe le Comité de développement du dépôt de cette demande aux fins de mobiliser des bénévoles.
- Désigne Alain Parent, conseiller municipal à signer tous les documents requis.

***15. Autorisation de formation en ligne pour la directrice générale par intérim***

2015.09.15.156.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la Firme PG Solutions offre des cours en ligne, nécessaires pour le travail de la directrice générale par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité autorise les cours en ligne suivants pour la directrice-générale par intérim:

- Dépôt de rôle le 15 septembre 2015 au coût de 155 \$;
- *SESAMM* (prestation électronique du rapport financier annuel, des prévisions budgétaires et des indicateurs de gestion) le 22 septembre au coût de 85 \$;
- Préparation budgétaire le 23 septembre au coût de 155 \$.

***16. Demande au MTQ et à la MRC pour la réalisation de surlargeur à la route 230, secteur de St-André***

2015.09.16.157.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la route 230, propriété du ministère des Transports du Québec (MTQ) traverse la municipalité de Saint-André sur une longueur de 1.6 km et que des travaux sont prévus;

ATTENDU que le schéma d'aménagement de la MRC prévoit une bande cyclable sur la route 230 et qu'il y a lieu de demander au MTQ de prévoir des surlargeurs pour la portion traversant Saint-André mais aussi pour Saint-Alexandre avec, selon le partage habituel, des coûts 80% à charge du MTQ et 20% à charge de chaque municipalité;

ATTENDU qu' une demande d'aide financière peut-être déposée à cette fin à la MRC de Kamouraska, au Fonds de développement des municipalités de la MRC de Kamouraska (FDMK) pour le financement de la partie municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Saint-André

- Confirme à la municipalité de Saint-Alexandre qu'elle appuie le projet de bande cyclable décrit dans la résolution Saint-Alexandre 2015-115-03;
- Demande à la MRC de Kamouraska de confirmer au MTQ que le secteur de la route 230 reliant Ste-Hélène à St-Alexandre est priorisé à l'intérieur du schéma d'aménagement pour une bande cyclable;
- Demande au MTQ d'évaluer le coût du projet pour les 1600 mètres de Saint-André et d'en informer la municipalité;
- Informe la MRC de Kamouraska qu'elle déposera le moment venu une demande d'aide financière dans le FDMK pour supporter 50 % des coûts à charge de la municipalité de Saint-André lors de la réalisation du projet de bande cyclable.

**17. Environnement Canada : installation d'une station de réception téléométrique VHF automatisée**

2015.09.17.158.

RÉSOLUTION

ATTENDU qu' Environnement Canada veut installer une station de réception téléométrique VHF automatisée sur le lot 4,788,239 cadastre du Québec (réserve naturelle de la Rivière-Fouquette) pour mener une étude sur les oiseaux migrateurs;

ATTENDU qu' un protocole d'entente doit être signé entre Environnement Canada et la municipalité de Saint-André et qu'un dédommagement d'un dollar sera versé par Environnement Canada pour toute la durée de l'entente (5 ans);

ATTENDU que l'entente a une période de validité de 5 ans et comprend un droit de renouvellement de 5 années additionnelles jusqu'au 31 décembre 2025;

ATTENDU que la station comprendra sommairement les équipements suivants : un trépied, un mat télescopique, 3 antennes, 6 à 9 haubans, 1 ou 2 batteries et panneaux solaires et 1 sensorgnome avec GPS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Saint-André

- Informe Environnement Canada que le site projeté n'a pas d'adresse civique mais correspond aux coordonnées géographiques 47.703996 N et - 69.700698 O sur le lot 4,788,239 cadastre du Québec;
- Désigne la directrice générale par intérim pour signer pour et au nom de la municipalité de Saint-André le protocole d'entente prévu entre les parties.

**18. Entretien annuel des stations de pompage pour les eaux usées**

2015.09.18.159.

RÉSOLUTION

ATTEN DU que la municipalité doit faire un entretien annuel et une vidange des deux stations;

Il est proposé par M. Alain Parent  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à faire nettoyer les stations de pompage pour un montant approximatif de 2500 \$ à même le budget prévu à cette fin.

**19. Boues des étangs aérées**

2015.09.19.160.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a fait analyser les boues des étangs aérés par le laboratoire Agro-Enviro-Lab de La Pocatière et que celles-ci peuvent être recyclées en matières résiduelles fertilisantes (MRF);

ATTENDU que la municipalité a invité les producteurs agricoles résidants à Saint-André à transmettre leurs propositions d'intérêts, qu'une seule proposition d'intérêt a été transmise dans les délais, que celle-ci demandait 25 \$/m<sup>3</sup> pour recevoir les boues et que le conseil juge la proposition trop coûteuse;

ATTENDU que la municipalité a reçu d'un producteur agricole hors St-André une proposition de vidange, transport, épandage et réception des boues au tarif de 10 \$/m<sup>3</sup>, sur des sols agricoles de Saint-André y incluant l'ajustement du Plan agroenvironnemental des parcelles visées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent  
et résolu à l'unanimité des conseillers

- Que la municipalité autorise la directrice-générale par intérim à compléter l'avis de projet requis par le Ministère du développement durable, de l'environnement et lutte contre les changements climatiques;
- que la municipalité octroie à l'entreprise répondant à toutes les exigences environnementale la vidange, le transport, l'épandage et la réception des boues sans excéder un tarif de 10 \$/m<sup>3</sup>.
- Que les travaux soient financés par le Fonds réservé "*vidanges des étangs aérés*".

**20. Gestion de l'offre agricole**

2015.09.20.161.

RÉSOLUTION



## Procès-verbal des délibérations du conseil

### de la municipalité de Saint-André

- ATTENDU que la municipalité compte neuf fermes laitières et que celles-ci représentent plus de 50 % de l'activité agricole de Saint-André;
- ATTENDU que ces entreprises créent des emplois et participent activement au développement économique de Saint-André;
- ATTENDU que les négociations sur l'accord de commerce de Partenariat-Trans-Pacifique (PTP) incluent le Canada, les États Unis et dix autres pays et touchent notamment la libéralisation du commerce agricole;
- ATTENDU que les négociations ont échoué à l'été 2015 mais qu'elles pourraient reprendre éventuellement;
- ATTENDU que les discussions concernant le secteur agricole concernent la possibilité d'ouvrir davantage les marchés et spécifiquement ceux sous gestion de l'offre;
- ATTENDU que les producteurs laitiers ne reçoivent aucune subvention à la production puisque le prix du lait est basé sur le coût de production des entreprises les plus performantes;
- ATTENDU que le régime actuel permet une certaine stabilité des prix, donne accès aux consommateurs à des produits laitiers de qualité à des prix comparables à ceux payés par les consommateurs des pays industrialisés subventionnant la production agricole;
- ATTENDU que le Canada a conclu 12 autres accords de libre-échange, incluant l'ALÉNA, sans concéder la gestion de l'offre;
- ATTENDU la campagne électorale en cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers

- Que la municipalité demande aux partis fédéraux impliqués dans la présente élection de s'engager à maintenir la gestion de l'offre dans son intégralité et n'accorde aucun accès supplémentaire à ces marchés sous gestion de l'offre dans le cadre d'éventuelles négociations.

### **21. Comité consultatif d'urbanisme: Recommandation concernant l'Îlot du coin**

2015.09.21.162.

#### RÉSOLUTION

- ATTENDU que la Corporation Domaine Les Pèlerins désire établir un projet de logements sociaux de 8 unités sur le lot 4,789,278 cadastre du Québec et que ce site est visé par le règlement numéro 128 relatif à la constitution d'un site du patrimoine pour le noyau paroissial de Saint-André et ses abords;
- ATTENDU que la corporation a déposé des esquisses préliminaires en avril 2015 et que le Comité consultatif d'urbanisme a fait des recommandations endossées par la municipalité;
- ATTENDU que le CCU s'est réuni le 4 septembre dernier et informe la municipalité que les nouvelles esquisses portant sur les façades

nord-ouest et nord-est répondent aux attentes du CCU et que le comité est en attente des esquisses portant sur le côté sud-ouest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers

- Que la municipalité fasse sienne les recommandations du CCU du 4 septembre 2015 et accepte la proposition de l'aspect extérieur du projet de l'Îlot du Coin, sous réserve que le CCU puisse se prononcer sur une nouvelle esquisse de la façade sud (arrière) de l'immeuble, lorsque celle-ci sera disponible.

**22. Cahier promotionnel de Saint-André paru dans l'Info-Dimanche du 2 septembre 2015**

2015.09.22.163.

RÉSOLUTION

ATTENDU qu' Info-Dimanche a réalisé un cahier agricole sur Saint-André lors de la publication du 2 septembre dernier et que Ferme des Trois-Vents, les Jardins des Pèlerins, la Ferme Ricet et la micro-Brasserie Tête d'Allumette ont présenté leur entreprise et leur collectivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Cyr  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Saint-André remercie Ferme des Trois-Vents, les Jardins des Pèlerins, la Ferme Ricet et la micro brasserie Tête d'Allumette pour leur contribution à ce cahier promotionnel.

**23. Motion de félicitations pour Serge Binet**

2015.09.23.164.

RÉSOLUTION

ATTENDU que Monsieur Serge Binet a reçu récemment le Prix Jean Foster 2015 pour son implication, sa détermination et sa présence significative auprès des jeunes de la MRC Kamouraska;

ATTENDU que le Prix Jean-Foster vise à rendre hommage à un adulte qui démontre un souci hors de l'ordinaire pour le mieux-être des jeunes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Saint-André félicite Monsieur Binet pour cet hommage.

**24. Facture à payer**

2015.09.24.165.

RÉSOLUTION

ATTENDU que les factures suivantes sont à payer :

Musée du Bas St-Laurent 24.14\$  
Mychèle Lévesque 120.00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent  
et résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser la municipalité à payer ces factures

### ***25. Questions diverses***

Le maire et les conseillers font un court compte-rendu à la population des  
activités qui se sont déroulées dans les comités qui leur sont attribués.

### ***26. Correspondance***

Aucune résolution n'a été adoptée

### ***27. Période de questions***

La population et le maire échangent sur les questions concernant la vidange des  
étangs aérés, la lutte contre les plantes envahissantes et les lumières de rues.

### ***28. Levée de l'assemblée***

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Francine Côté que la séance  
soit levée.

---

Maire

---

Secrétaire

### **Note :**

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal  
équivalut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de  
l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Maire